

**Les archives du Club athlétique de la Société générale (CASG), entre histoire du sport et histoire d'entreprise**

**Xavier Breuil**

*Université de Metz, ATER Université d'Orléans*

**Catherine Dardignac**

*Responsable du service des Archives historiques de la Société générale*

C'est en 1903, trente-neuf ans après la création de la « Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France », que le Club athlétique de la Société générale (CASG) voit le jour. Il est fondé à l'initiative du directeur de la banque M. Minvielle « dans le but de resserrer les liens de camaraderie entre ses membres et de leur faciliter la pratique des sports ». Il s'agissait d'un club multi-sports qui faisait partie intégrante de la banque, de sa vie - son organisation était calquée sur le réseau des agences -, et de celle de ses employés. Un club qui a pu rivaliser avec les meilleurs clubs civils parisiens.

Le CASG est maintenant devenu l'UASG, l'Union athlétique Société générale. Sa gestion est depuis lors assurée par le Comité d'établissement de la Société générale, qui conserve lui-même les archives du club à partir des années 1970.

**État des archives conservées au service des archives historiques de la Société Générale**

Les archives du club conservées au service des Archives historiques de la Société générale ont été collectées de 1995 à 1999, premières années de la vie du service, à l'issue de versements divers tels que ceux du secrétariat général, de la Mission histoire de la Société générale, du secrétariat administratif central, de la direction financière ou encore de donations d'agents retraités. Ces archives ne forment pas un « fonds du CASG » au sens archivistique du terme, et restent malgré tout lacunaires, mais elles permettent toutefois de retracer une bonne partie de son histoire. D'un volume d'environ 3,2 mètres linéaires, elles couvrent les années 1903 à 1975, les époques les plus documentées étant les années 1920 et 1930 ; cette période est en effet marquée par une plus grande implication de la Société générale dans le club et notamment au niveau financier.

Quatre grands thèmes se dégagent de ce « fonds II d'archives présenté en annexe:

- l'administration du club : on y trouve bien évidemment les statuts du club, des procès-verbaux et des rapports d'assemblées générales, mais aussi des dossiers de concessions de terrains et de travaux pour l'aménagement des stades ;
- les finances : les procès-verbaux du conseil d'administration font état des subventions annuelles, des allocations exceptionnelles, des crédits, etc. Les archives renferment également des budgets, des bilans de recettes et dépenses, ainsi que des dossiers de demandes de crédit pour l'aménagement des différents stades ;
- les activités sportives : pour relater les différentes activités du club, informer des compétitions, des résultats et faire part d'informations diverses, le club éditait sa propre revue, dénommée *Il Sport Banque* puis « CASG ». Mis à part ce support d'information propre au club, ses activités sportives ont également fait l'objet de quelques articles dans le journal interne de la Société générale « *Siège et agences* », et, bien évidemment, dans la presse externe ;
- le personnel et les adhérents : les archives du club évoquent les salaires du personnel, mais aussi et surtout les admissions et inscriptions des adhérents au travers d'une série de formulaires d'adhésion conservés sur une période de vingt ans, de 1947 à 1967. D'autres informations sont disponibles dans certains des dossiers sur les mutations et départs de la section « rugby ». Et bien que n'étant pas intégrés au « fonds d'archives » du CASG, les

dossiers du personnel de la Société générale n'en restent pas moins une source très riche d'informations sur les membres du club.

Le service des Archives historiques de la Société générale conserve aussi quelques dossiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'un classement. Ils représentent approximativement un volume équivalent à trois boîtes d'archives. Il s'agit de documents très hétérogènes qui concernent essentiellement les allocations et gratifications, les stades du CASG, les finances du club, les résultats sportifs, et les activités. Parmi eux se trouvent quelques photographies, si rares par ailleurs dans le «fonds» du CASG.

### **Bilan et perspectives de recherches sur le sport et l'entreprise au XX<sup>e</sup> siècle**

L'histoire du Club athlétique de la Société générale se situe au confluent de plusieurs genres historiques : l'histoire souvent négligée des employés de bureau, mais aussi l'histoire encore balbutiante des rapports entretenus par les entreprises avec le sport.

Tout d'abord, on pourrait s'interroger sur les cultures sportives des employés de bureau, catégorie sociale qui reste difficile à cerner du fait de son hétérogénéité. L'identification des membres aux diverses activités sportives proposées a varié en fonction de leur origine sociale et géographique, de leur position hiérarchique, de leur lieu de travail, ou bien encore de leur sexe. De même, il semblerait intéressant de savoir dans quelle mesure le sport a pu représenter un enjeu dans leurs trajectoires professionnelles.

Dans un même ordre d'idées, on pourrait enquêter sur les réalités méconnues du paternalisme sportif, en sondant non seulement l'évolution des effectifs, mais aussi les attitudes favorables ou défavorables du personnel concernant les privilèges accordés par la direction à certains « employés-athlètes ».

En effet, l'organisation des pratiques sportives est à mettre en relation avec le «culte de la performance» entretenu par les dirigeants. Lorsqu'il fonda le CASG en 1903, Louis Dorizon ne chercha pas seulement à encadrer et à s'attacher le personnel en lui procurant un bien-être physique. La création du club athlétique s'inscrivait dans une stratégie plus large développée par la Société générale qui visait à contester l'hégémonie du Crédit lyonnais. Tout comme les «palais d'argent», le sport devait contribuer à asseoir le prestige de la banque : le CASG devait non seulement surclasser les clubs sportifs des établissements bancaires concurrents, mais aussi les grands clubs français du moment, notamment le Stade Français et le Racing.

Dans cette perspective, la Société générale pratiqua une politique sportive relativement moderne. La banque multipliait les démarches pour recruter des sportifs talentueux, et ce dans toutes les disciplines, en leur proposant en échange un emploi dans la société. Ce fut par exemple le cas d'Auguste Trousellier, joueur de football du Racing Club de Paris et cycliste fameux, vainqueur en 1907 de la course Liège-Bastogne. Elle offrait aussi aux meilleurs d'entre eux des conditions d'entraînement idéales. C'est parce qu'il était libéré de ses fonctions d'employé d'agence à Marseille entre 1911 et 1913, que le très populaire champion de course à pied Jean Bouin a pu se consacrer entièrement à la préparation des Jeux olympiques de Stockholm. Au cours de l'entre-deux-guerres, le mouvement s'amplifia : l'établissement bancaire du boulevard Haussmann comptait alors dans ses rangs des internationaux de football et de rugby, ainsi que les meilleurs athlètes français, comme Cerbonney, Guillemot, et surtout Jules Ladoumègue.

Aussi, est-il légitime de s'interroger sur l'influence exercée par ce club d'entreprise sur le sport français. La Société générale a pu, jusqu'aux milieux des années 1920, constituer un modèle pour ce qui concerne la performance sportive mais également l'encadrement. Cette «succursale de champions» comptait aussi de grands dirigeants. Dargein sera plus tard débauché par Jean-Pierre Peugeot pour former la première équipe française de football professionnel. Le directeur de l'agence de Montreuil, Achille Duchêne, fut un journaliste sportif influent. Et Quilgars, un temps employé aux écritures du journal *L'Auto*, jouera un rôle de premier plan à la tête de l'athlétisme français.

Enfin, les archives du CASG pourraient contribuer à une meilleure connaissance du sport français à l'échelon local puisque l'implantation des sections reproduit fidèlement le réseau des agences de province. Ainsi, le Club athlétique offre un prisme idéal pour observer les évolutions sociales, économiques et culturelles qui ont affecté le sport hexagonal et la société française au cours du XX<sup>e</sup>

siècle.

## Annexe 1 : bibliographie indicative

- Alain BELTRAN, Michèle RUFFAT, *Culture d'entreprise et histoire*, Paris. Les Éditions d'Organisation, 1991.
- Hubert BONIN, *Le Monde des banquiers français au XX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Complexe, 2000.
- Hubert BONIN. « L'argent des banquiers et la culture : entre mécénat et identité », dans Jacques MARSEILLE, Patrick EVENO, *Histoire des industries culturelles en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>)*, Paris, Publication de l'Association pour le développement de l'histoire économique, 2002, pp. 259-282.
- Delphine GARDEY, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau (1890-1930)*, Paris, Belin, 2003.
- Pascal GRISET, « Histoire sociale et entreprise », dans Christophe CHARLE, *Histoire sociale, histoire globale?*, Paris, FMSH, 1993, pp. 191-202.
- Ronald HUBSCHER (dir.), *L'Histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Armand Colin, 1992.
- Odile JOINT-LAMBERT, « Archives orales et dossiers du personnel : quelle complémentarité? Le cas de l'histoire des receveurs de postes (1944-1973) », *Études et documents*, n°XII, 2000.
- Yves LEQUIN, Sylvie VANDECASTEELE-SCHWEITZER, *L'Usine et le bureau, itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>*. Lyon, PUL, 1990.
- Yvon LÉZIART, *Sport et dynamiques sociales*, Joinville-le-Pont, Éditions Actio, 1989.
- *Le Mouvement social*, numéro spécial « Société et entreprise », n° 175, avril-juin 1996.
- Chantal RONZON-BÉLOT, « Banquiers de la Belle Époque, les dirigeants de la Société générale vers 1900 » dans *Histoire, Economie et Société*, n° 3, 2004, pp.411-432.
- Alfred WAHL, Pierre LANFRANCHI, *Les Footballeurs professionnels des années trente à nos jours*, Paris, Hachette, 1995.
- Alfred WAHL, *Les Archives du football. Sport et société en France (1880-1980)*, Paris, Gallimard, 1989.
- Alfred WAHL, « Le Footballeur français de l'amateurisme au salariat (1890-1926) », • *Le Mouvement social*, n° 135, 1986, pp. 7-30.

**Annexe 2 : liste des archives du CASG conservées au service des Archives historiques de la Société générale**

Archives classées

Référence	Description du dossier	Dates
ROO 10 à R0032	Procès-verbaux du conseil d'administration	1903-1939
L00891	Revue « Sport Banque" n° 135 à 170	1927-1929
L02357	Situation annuelle de comptes spéciaux, dont le CASG (registre du Secrétariat administratif central)	USFSA
B00366	Rapports des assemblées générales de 1924, 1925, 1928 à 1930 Conditions de constitution de la Société du Parc des Sports de la ville de Paris	1924-1930 1925
B01021	Revue mensuelle du CASG n° 120 à 170	1926-1929
B01022	Revue mensuelle du CASG n° 171 à 194	1930-1931
B01023	Revue mensuelle du CASG n° 195 à 218	1932-1933
B01024	Revue mensuelle du CASG n° 219 à 254	1934 à 1936
B01025	Revue trimestrielle du CASG n° 1 à 46 et n° 49	1954 à 1971
B01026	Admissions et inscriptions: formulaires d'adhésion dont membres honoraires	1947-1950
B01027	<i>Idem</i>	1951
B01028	<i>Idem</i>	1952
B01029	<i>Idem</i>	1953
B01030	<i>Idem</i>	1954
B01031	<i>Idem</i>	1955
B01032	<i>Idem</i>	1956
B01033	<i>Idem</i>	1957
B01034	<i>Idem</i>	1958

B01035	<i>Idem</i>	1959
B01036	<i>Idem</i>	1960
B01037	<i>Idem</i>	1961
B01038	<i>Idem</i>	1962
B01039	<i>Idem</i>	1963
B01040	<i>Idem</i>	1964
B01041	<i>Idem</i>	1965
B01042	<i>Idem</i>	1966
B01043	<i>Idem</i>	1967
B01044	<i>Idem</i>	1947- 1958
B01045	Bilans et situations financières du club: recettes et dépenses Salaires	1958- 1969  1955, 1958- 1959
B01046	Subventions aux sections de province	1932- 1939
B01047	Budgets, procès-verbaux, comptes rendus de réunions	1922- 1937
B01048	Mutations, départs Ct entrées de la section rugby	1955- 1961
B01049	Historique. travaux des stades, plans, rapports, coupures de presse, publicité, relations avec les journaux sportifs, statuts, calendriers championnats, assemblées générales	1927- 1950
B03134	Allocations, gratifications, réunions de province (dossier de la Direction financière, service des opérations financières)	1914- 1922
B03938	Périodiques: revue « CASG » n° 1,9,24,51 et 54 Presse quotidienne: sujets sportifs divers dont plusieurs articles sur Jules Ladoumègue	1973- 1190
B03954	Bulletin de la Société générale, "Siège et agences" : - n° 46, article « La Société générale et les sports » - n° 49, article « l'UASG fête le centenaire » - n° 56, article « Stèle en mémoire de Jean Bouin »	1964  1964  1966

B04439	Correspondance sur la tenue d'épreuves sportives (1 pièce)	1926
B04739	Activités, annonces de réunions sportives, challenges, procès-verbaux d'assemblées générales	1903-1914
B05967	Étude financière pour demande de crédit du club pour la construction d'un stade (dossier de la Direction financière, service des Études financières)	1924-1930

Dossiers du personnel: entrée par nom de personne et lieu (ou région) de travail

Archives du CASG non classées actuellement

Référence	Description du dossier	Dates
Versement non numéroté, carton 2	Correspondance relative aux allocations annuelles	1923-1938
	Correspondance diverse	1923-1937
	État des gratifications 1908-1917.1922-23 + chèques 1925-26	1908-1926
	Presse	1927-1932
	Société du Parc des Sports de la ville de Paris (projets de statuts)	
	Terrains: - Terrain du Parc des Princes (projet de concession, cahier des charges du bail) - Terrain Schneider - Terrain de jeux de Marseille et d'Orléans	1925  1924 1924
	Crédit de 62 000F pour l'aménagement du terrain et édification d' 1 construction démontable au Parc des Princes	1924-1925
	Photographies	S.d.
	Dossier: comptes 1935-1937, comité directeur, nombre d'abonnements à la revue Sport Banque 1934-38, statuts, brochures, bail du stade Jean Bouin 1934, bail du Parc des Princes 1926 et avenant 1929, correspondance sur la question des clubs professionnels 1934, notes, situation comptable 1927, presse	1927-1938
	Dossier: presse 1927- 1928, statuts, correspondance 1 937-1934, Assemblées générales 1930 et 1931, installation au Stade Jean Bouin (situation comptable) 1927-29	1927-1934

Versement non numéroté, carton 2	Groupes régionaux : correspondance avec M. Mariès, correspondance diverse et avec les agences	[-]-1931
	Résultats sportifs	1935-37
	Exercice comptable	1946
	Nomination de M. Martin (président)	1934
	Groupements régionaux: correspondance; comptes rendus d'excursions	1928-1933
	Dossier: Rapport du Secrétaire général 1929, palmarès athlétisme 1929, comptes rendus, situation financière, contentieux	1927-1929
	Dossier: Notes 1922-35, presse, résultats gradés adhérents et non adhérents 1935	1922-1935
Versement 1996-009	Album photo : « Match de rugby du 15 mars 1936 contre l'US Dax, barrage excellence honneur à Angoulême" - "Hommage d'affectueux et de respect dévouement au président Emile Boiteux" avec signature de l'équipe... 15 photos n&b 6,5 x 18 cm	1936

*N.B.* : le délai de communicabilité en vigueur au service des Archives de la Société générale est de 60 ans sauf pour les documents publics consultables sans restriction ni délai. La consultation de dossiers ayant entre 60 et 30 ans est toutefois possible, sur dérogation de la Direction-de la communication de la Société générale.

Les dossiers du personnel, quant à eux, sont communicables dans un délai de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne.



### **Annexe 3 : la location du stade Jean Bouin aux clubs de football professionnels (juin 1934)**

*Alors que le CASG s'était lourdement endetté pour construire le stade Jean Bouin dans les années vingt, la création du championnat de France de football professionnel en 1932 crée une demande d'enceinte sportive moderne à Paris. Cette note du vice-président du CASG Jannor fixe les conditions d'utilisation du stade situé à la Porte d'Auteuil à Paris.*

Stade Jean Bouin

#### **CLUBS DE FOOTBALL AUTORISÉS À UTILISER LES SERVICES DE JOUEURS PROFESSIONNELS.**

À différentes reprises, des Clubs de Paris et de la Région parisienne nous ont demandé de mettre à leur disposition notre terrain d'honneur pour des matchs de leurs équipes de football qui sont régulièrement autorisées à utiliser les services de joueurs professionnels.

Ces sollicitations deviennent de plus en plus pressantes, en raison des commodités que procure le Stade Jean Bouin normalement équipé et particulièrement bien desservi, et des difficultés réelles que les Clubs éprouvent du fait du nombre restreint des terrains répondant aux exigences d'importantes manifestations.

Bien que rien ne nous paraisse s'opposer à la réalisation de leur désir, d'après notre contrat de concession, nous tenons cependant à soumettre cette question à l'appréciation de l'Administration municipale, car nous sommes très désireux de suivre, en tous points, ses directives.

Les matchs des clubs de football autorisés à utiliser des joueurs professionnels sont conformes aux règles de la Fédération française de football association ; clubs strictement amateurs et clubs amateurs autorisés à utiliser les services de joueurs professionnels se rencontrent, d'ailleurs, en « Coupe de France ». En ce qui nous concerne, nous ne voyons du reste aucun inconvénient à ce que la Fédération intéressée soit consultée sur la question.

Il est entendu que le CASG est et demeurera strictement amateur ; mais, faisant preuve du plus grand libéralisme, il s'efforce de mettre ses terrains à l'entière disposition des autres clubs et des organisations bénéficiant de l'appui soit des Fédérations sportives, soit des pouvoirs publics. Aussi ne désire-t-il pas que des clubs amis considèrent les réponses défavorables ou évasives qu'il leur a, jusqu'à présence opposées - en interprétant peut-être d'une manière trop rigoureuse le point de vue « amateur » - comme une marque de parti pris ou d'hostilité.

Nous pensons, en conséquence, que la Ville de Paris ne voit pas d'objection à ce que, dès maintenant, en raison de l'établissement immédiat des calendriers des clubs, nous mettions au cours de la saison 1934-1935, notre terrain d'honneur à la disposition des clubs amateurs de football autorisés à utiliser des joueurs professionnels, pour 15 rencontres du Championnat de France, officiellement organisé par la Fédération française de football association.

Nous laisserions ainsi une part infiniment plus large aux manifestations des clubs strictement amateurs de football, de rugby et de hockey - et nous continuerions, bien entendu, à exclure toutes réunions de caractère professionnel et commercial et toutes exhibitions qui ne seraient ni autorisées, ni contrôlées par les grandes fédérations sportives.

Nous serions désireux de recevoir, sur ce point, dans le plus bref délai possible, l'accord de l'administration municipale, et nous l'en remercions à l'avance,

À Paris, le 27 juin 1934

Le vice-président du CASG s) JANNOR

#### Annexe 4 : La situation du CASG en 1942

*Cette lettre adressée par le vice-président du CASG H. Boiteux à H. Ardant, président de la Société générale fait le point de la situation du club dix ans après la « normalisation » effectuée au milieu des années trente. Le club souffrait alors d'un endettement au moment où l'affaire Ladoumègue avait jeté le discrédit sur la section d'athlétisme. En 1942, rétabli sur le plan financier, le CASG compte à nouveau dans ses rangs le recordman du monde du 1500 mètres qui entraîne les jeunes du club.*

PARIS, le 23 mai 1942

Monsieur le Président,

Le CASG a tenu, le 21 de ce mois, son assemblée générale annuelle.

A cette occasion, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous donner ci-après quelques renseignements sur la marche de cette association.

Lorsque vous m'avez chargé, en mars 1935, de prendre en main le CASG en me désignant à la vice-présidence, le club traversait une double crise :

- crise de moralité sportive.
- crise financière.

Le CASG venait, en effet, d'être l'objet, de la part d'un journal sportif, d'attaques assez violentes ; on lui reprochait - ce qui, du reste, était exact - d'avoir subventionné l'un de ses athlètes (M. Ladoumègue) ; or, un sportif amateur ne doit recevoir aucune rémunération. La Fédération française d'athlétisme s'était emparée de l'incident et la section d'athlétisme du CASG était disqualifiée ; autrement dit, il lui était interdit de participer aux compétitions.

Cette disqualification devait peser lourdement sur les destinées de notre club ; il y fut toutefois paré dans une certaine mesure par la création d'une nouvelle section d'athlétisme qui fonctionnera sous l'étiquette « Club athlétique des sports généraux » ; les initiales du CASG demeuraient ainsi inchangées.

C'est donc sous cette même étiquette que fonctionna notre section d'athlétisme, jusqu'au jour où, après bien des démarches et le temps ayant fait son œuvre en effaçant le souvenir des « incidents Ladoumègue », la Fédération décida de lever l'interdit dont elle nous avait frappé.

Le CASG put alors repartir de l'avant

Xavier Breuil, Catherine Dardignac, « Les archives du Club athlétique de la Société générale (CASG), entre histoire du sport et histoire d'entreprise », dans Françoise Bosman, Patrick Clastres, Paul Dietschy (dir.), *Le sport, de l'archive à l'histoire*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, 362 pages, pp. 219-228.



